

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 31/001/2007 (Public)
Bulletin n° : 022
31 janvier 2007

Népal. Amnesty International demande l'ouverture immédiate d'une enquête sur les homicides qui ont eu lieu dans le sud du pays

Amnesty International est vivement préoccupée par la flambée de violence dans la région du Terai, dans le sud du Népal. Au moins huit personnes ont été tuées et de très nombreuses autres blessées lors d'affrontements entre manifestants et policiers. La majorité des victimes ont été tuées lorsque la police a tiré sur la foule.

Les manifestants sont des membres de la communauté Madhesi du sud du Népal qui demandent un scrutin à la proportionnelle pour les élections à venir pour être mieux représentés au sein de l'assemblée constituante. Ils considèrent qu'ils ont été exclus du processus politique et privés de tout pouvoir décisionnel.

Des membres de la communauté Madhesi ont lancé une campagne de protestation pour faire connaître leurs revendications politiques. Selon certaines informations, des manifestants auraient attaqué des bus et des camions. Des dizaines de personnes auraient été blessées lors de ces attaques. Des informations ont fait état de manifestants attaquant des journalistes, des bureaux de presse ou des stations de radio ; certains journalistes ont fui la région pour éviter d'être pris pour cibles. Des défenseurs des droits humains ont également été menacés dans cette zone ; des membres de délégations de la Commission nationale des droits humains et de l'organisation non gouvernementale Himrights ont été attaqués alors qu'ils étaient en mission d'observation pour évaluer l'ampleur des troubles. Un policier aurait été tué et plusieurs autres figurent parmi les blessés.

Tout en reconnaissant que les autorités se doivent de maintenir l'ordre, Amnesty International est préoccupée par le fait que certains des homicides pourraient avoir été provoqués par l'utilisation d'une force excessive de la part de la police.

L'organisation exhorte les autorités népalaises à faire le nécessaire pour qu'une enquête indépendante, impartiale et exhaustive soit menée sans délai sur ces événements, et pour que toute personne soupçonnée d'atteintes aux droits humains, et contre laquelle il existe suffisamment d'éléments probants, soit poursuivie en justice dans le cadre d'une procédure respectant pleinement les normes internationales d'équité des procès.